

# Les éclairages nocturnes : éclairer mais préserver

**Optimisation de la plage d'allumage, remplacement des anciennes lampes et lanternes, abaissements de flux, utilisation de leds...** la Ville a décidé de réduire les coûts d'énergie tout autant que son empreinte environnementale.

**D**epuis 2005, la maîtrise de la consommation d'énergie est au centre des préoccupations de la Ville qui compte en termes d'éclairage public, pas moins de 5800 points lumineux. Pour limiter les dépenses énergétiques, la Ville a d'ailleurs instauré de nombreuses mesures comme :

- la mise en place d'un tableau de bord enregistrant les variations de puissance pour chaque opération;
- un recensement énergétique de l'ensemble du parc d'éclairage public;
- l'installation de luminaires parmi les plus performants et de compteurs dans les armoires de comptage pour remplacer petit à petit une forfaitisation des consommations. D'ici la fin de l'année, environ 64 % des luminaires seront raccordés à une armoire munie d'un compteur.
- le déploiement de systèmes à variations de flux dans près de 2000 luminaires, permettant d'économiser en moyenne 30 % d'énergie par foyer.

## La technologie LED

La technologie LED s'est imposée ces dernières années comme le moyen le plus efficace pour réduire la consommation d'énergie, avec des baisses pouvant aller jusqu'à 60 % par rapport à des lampes à décharge. Aujourd'hui, 25 % des foyers en sont équipés, et la Ville souhaite entretenir cette dynamique afin de :

- réduire la consommation d'énergie;
- contrôler les dépenses et donc la facture d'électricité;
- réduire les frais de maintenance;

- créer un climat de sécurité pour les riverains et les biens;
- diminuer la pollution lumineuse qui perturbe les écosystèmes et la santé des citoyens.

## Préserver l'environnement

L'éclairage public nuit aussi aux insectes et aux hommes, qui souffrent de la « disparition de la nuit ». Environ 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés vivent la nuit et ont besoin d'obscurité pour se nourrir, se déplacer, se reproduire... Or, la quasi-absence d'obscurité serait l'un des principaux facteurs de mortalité des insectes, après les pesticides (Source : *reporterre.net*).

Consciente de ces paramètres et soucieuse de l'impact environnemental des activités sur son territoire, la Ville poursuit un objectif de limitation d'éclairage.

Conformément à la réglementation pour l'environnement entrée en vigueur en 2013, et à l'arrêté de décembre 2018, relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, la Ville a adressé un courrier à l'attention des commerçants rappelant l'arrêt, entre 1h et 7h du matin, de l'éclairage des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition. « Entre



**L'éclairage public nuit aux insectes et aux hommes, qui souffrent de la « disparition de la nuit. »**

*gaspillage d'énergie et trouble sur la physiologie des espèces animales, végétales et humaines, il y a un vrai combat et une vraie prise de conscience à faire prendre aux commerces, aux entreprises, à certaines copropriétés et autres logements qui sont encore malheureusement beaucoup trop nombreux à laisser la lumière allumée passé 1h du matin dans les jardins, les halls d'entrée et les bureaux vides. Et pour qui ? », s'interroge Hélène Schützenberger, ancien membre du Conseil de quartier de Porchefontaine et membre de l'association Versailles environnement et initiative. « Les particuliers sont sensibilisés en permanence sur l'importante d'éteindre la lumière, il est important que les entreprises et commerces le soient tout autant pour le bien de tous », conclut-elle. ■*

